

PAR COURRIEL

Québec, le 20 mars 2018

Madame Catherine Gaudette
Transports Canada
700, place Leigh-Capreol
Dorval (Québec) H4Y 1G7

**Objet : Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de
carburant aéroportuaire à Montréal-Est
Question complémentaire du 20 mars 2018 (DQ24)**

Madame,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet la question suivante :

- Est-ce que l'obtention d'un brevet de surveillant d'opérations de transbordement de pétrole, exigé selon le Règlement sur le personnel maritime (DORS/2007-115) de la Loi de 2001 sur la Marine marchande, serait obligatoire pour les opérateurs responsables du transbordement de carburéacteur, dans le cadre des activités projetées de CIAM?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 22 mars 2018 prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission